

HT/rb

Berne, le 11 février 1977

Entrevue entre Monsieur le Conseiller
fédéral Pierre Graber et l'Ambassadeur
de l'Union soviétique, Monsieur Guerassimov,
le 11 février 1977, à 10.00 h.

M. Guerassimov se réfère à la concession octroyée
le 4 février 1977 à la PANAM pour un vol quotidien entre
Zurich et Berlin-Ouest et se dit chargé de la communica-
tion suivante :

En adoptant cette décision, la Suisse devient,
qu'elle le veuille ou non, complice de la violation des
accords et arrangements quadripartites qui régissent le
mode d'utilisation des soi-disant corridors aériens entre
Berlin et la République Fédérale d'Allemagne; cette déci-
sion viole en outre les droits souverains de la RDA sur
son espace aérien.

L'URSS attire l'attention des autorités suisses sur
le fait qu'il est "difficile d'établir une compatibilité
entre cet acte du gouvernement suisse et sa politique de
neutralité". Cette décision est d'autre part en contra-
diction avec la tâche, incombant à tout Etat européen, de
veiller à maintenir un climat de tranquillité pour tout ce
qui concerne les problèmes de Berlin-Ouest. L'Union sovié-
tique entend que la Suisse tire les conclusions appropriées
de cette communication; elle prévient ses autorités qu'elle
ne saurait garantir la sécurité des vols entre Zurich et
Berlin-Ouest.

Le Chef du Département prend acte de ces déclara-
tions. En ce qui concerne l'interprétation de notre neutra-

./.

lité, nous ne cherchons de leçons de personne; nous restons toujours immuablement fidèles à ce principe. Nous ne pouvons donc partager l'avis de l'Union soviétique sur ces faits et nous récusons l'opinion selon laquelle nous serions "complices" d'une quelconque puissance. Nous constatons qu'il y a une différence de vues profonde entre les puissances directement impliquées dans les problèmes de Berlin, dont nous ne sommes pas responsables, et nous nous refusons de trancher ce différend.

M. Guerassimov interrompt pour dire qu'il ne s'agit pas de cela, que là n'est pas la vérité, et il invite M. Graber "à dire la vérité".

Le Chef du Département estime que ce ton ne convient pas à une conversation entre le Chef de la diplomatie suisse et un Ambassadeur étranger et met fin à cette entrevue.